

Messamena, le 28 juillet 2009

N° 60 / L / SG / MNA

**Le Maire de la Commune de Messamena**

A

**Son Excellence, Monsieur le Ministre des Forêts et de  
la Faune**

**Objet : Dénonciation d'une exploitation forestière industrielle  
frauduleuse de bois scié à la Scie Mobile (Lucasmill)  
dans le périmètre de projet de classement de la Forêt  
Communale de Mindourou-Messamena.**

Excellence,

Nous venons par la présente solliciter votre intervention dans l'opération d'exploitation illégale en cours dans la zone du projet conjoint de classement d'une Forêt Communale pour le compte des Communes de Messamena et Mindourou. Ce projet, entre en droite ligne de l'intercommunalité qui est l'un des aspects principaux de la politique de décentralisation en cours de mise en œuvre dans les communes du Cameroun.

Ce projet qui représente l'espoir de tout un peuple celui des arrondissements de Messamena et de Mindourou est menacé de mort avant sa phase de mise en œuvre.

En effet, la Commune de Messamena en collaboration avec la Brigade de Gendarmerie et la Sous-Préfecture, a effectué une descente sur le terrain le 06 septembre 2009, afin de se rendre compte de l'effectivité d'une exploitation illégale de grande ampleur de bois scié à la Lucasmill (Scie Mobile) sur le territoire de la Commune de Messamena et en plus dans la zone du projet de classement d'une Forêt Communale.

Cette exploitation qui visiblement n'a aucune autorisation est orchestrée par un groupe d'exploitants locaux bien structuré ayant à sa tête un certain HUGUES, propriétaire de la Quincaillerie Centrale d'Abong-Mbang. Ce dernier a installé pas moins de 3 scies mobiles dans le projet de Forêt Communale de Messamena-Mindourou.

Une scie mobile et un important stock bois ont été saisis pendant la descente de la Commune ; un camion en cours de chargement a également été immobilisé pendant la même opération. Nous tenons à signaler que toutes les indications techniques relevées sur le terrain figurent dans le rapport qui accompagne la présente lettre.

Il est important de signaler que les dites activités d'exploitation continuent malgré la descente de la commune.

Espérant que notre demande fera l'objet d'une attention particulière de votre part, nous vous prions, d'agréer, Excellence, l'expression de notre parfaite considération.

Copies

- Premier Ministre
- Gouverneur Région de l'Est
- DR/MINFOF/Est
- Préfet Haut-Nyong
- DD/MINFOF/ Haut-Nyong
- Sous-Préfet / Messamena
- CPFC/ Messamena
- CHRONO

Le Maire



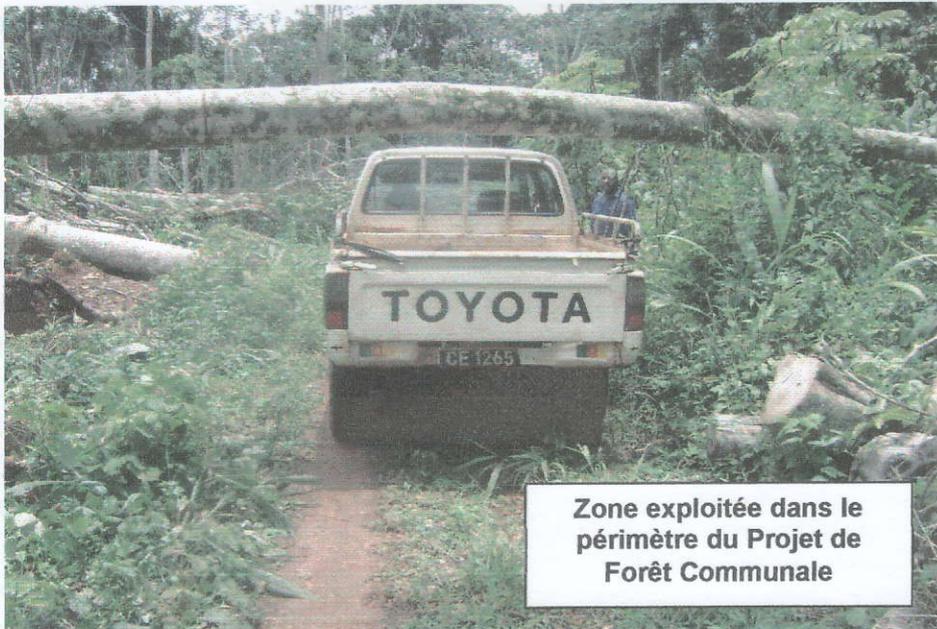
*Simon-Pierre Affoula Béye*

## 1. INTRODUCTION

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

# Commune de Messamena

## Lutte contre l'exploitation illégale dans la Commune de Messamena



Zone exploitée dans le périmètre du Projet de Forêt Communale

Septembre 2009

## 1 INTRODUCTION

Ce rapport a pour principal point la présentation des activités d'exploitation illégale qui ont cours dans la zone du projet de classement de la Forêt Communale de Messamena-Mindourou.

Il couvre les points suivants :

- ♦ Présentation de la situation sur le terrain et analyse des faits ;
- ♦ Identification des commanditaires ;
- ♦ Estimation de la production.

Le CTFC dans le cadre du Programme d'Appui à la Gestion Durable des Forêts Communales (PAF2C), prévoit dans ses activités connexes des actions visant à lutter contre l'exploitation forestière illégale. C'est ainsi que suite à la demande de M. le Maire de la Commune de Messamena, le CTFC, a mené conjointement avec une équipe de ladite Commune une opération



d'investigation dans les chantiers de sciage illégal disséminés un peu partout dans le périmètre de classement, dans la localité de LAKABO (Campement BAKA) situé à environ 30 km du centre ville d'Abong-Mbang.

Cette descente a permis de repérer une intense activité de sciage illégal autour de la localité nommée LAKABO le long de la piste abandonnée qui relie Messamena à Abong-Mbang. GPS (288569 ; 418079)

L'équipe de la descente était composée de :

- Deux conseillers municipaux de la Commune de Messamena,
- Un représentant du Centre Technique de la Forêt Communale (CTFC),
- le chauffeur du Maire de la Commune de Messamena,

## 2 PRESENTATION DE LA SITUATION SUR LE TERRAIN

### 2.1 Opérations de sciage

L'activité de sciage illégal actuellement en cours au lieu dit LAKABO qui visiblement n'a aucune autorisation se déroule sur l'ancienne piste forestière ouverte entre Messamena et Abong-Mbang.



Les activités d'exploitations observées s'étendent sur un peu plus de 3,7 km sur l'ancienne piste forestière Messamena - Abong-Mbang, entre les points GPS (286 210 ; 416 859) et (289 840 ; 418 003).

***Le Moabi représente 95% du volume de bois scié.***

Il faut noter que les opérations de coupe ici ne respectent pas les normes de gestion environnementale car les tiges sont abattues et sciées même dans les marécages. coordonnées GPS (286 550 ; 416 081).

## **2.2 Opérateur**

L'opérateur ici serait un certain HUGUES, commerçant bien connu dans la ville d'Abong-Mbang. Ce dernier d'après nos sources, travaillerait en association avec certaines autorités politiques de la ville.

## **2.3 Estimation de la production**

### **2.3.1 Production**

Selon les informations recueillies auprès des riverains, ce chantier date de longtemps et ferait une moyenne de 2 chargements de camions par semaine à destination d'un parc de rupture situé au Centre ville d'Abong-Mbang. A partir de ce parc de rupture, des dispositions nécessaires sont prises pour les modalités d'évacuation vers le port de Douala.

D'après les informations recueillies auprès du Chef de Chantier, le bois scié n'est



enregistré dans aucun document de l'administration forestière et fiscale.

Après cubage à partir des souches, culés et houppiers, nous estimons à 500 m<sup>3</sup> le volume de bois abattu et 300 m<sup>3</sup> le volume obtenu après sciage.

### 3 AVENIR DU PROJET DE FORET COMMUNALE

Les constats faits sur le terrain montrent que les activités de cette compagnie d'exploitation ne sont pas prêtes de s'arrêter, car les employés qui font environs 50 personnes s'y installent avec femmes et enfants ; ce qui risque d'ériger progressivement ce campement Baka en village Bantous.

Les dernières informations à notre disposition faisant état d'une descente « tardive » de l'administration forestière locale le 24 septembre 2009 viennent confirmer cette vision ; car cette descente qui a lieu près de 3 semaines après le passage de la commune, a pu saisir une autre Lucasmill qui malheureusement n'est pas arrivée dans les services de l'administration forestière. D'après nos sources, les villageois auraient arraché la machine saisie par l'administration afin de la remettre à son propriétaire qui n'est autre que M. HUGUES, le commerçant d'Abong-Mbang.

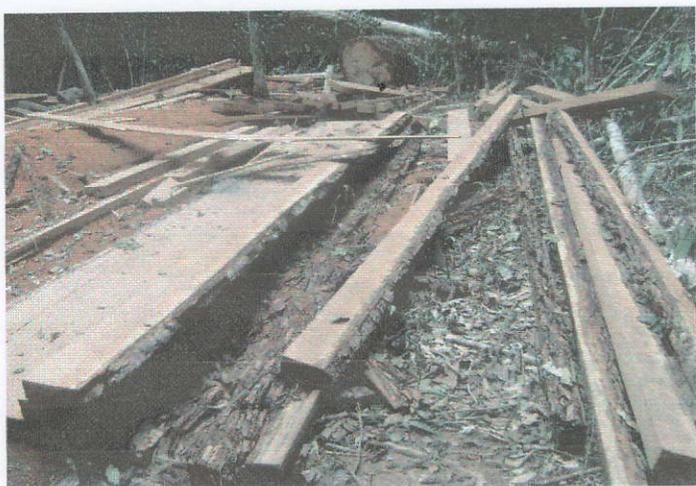




CAMPBOWI

10

Ressamona



Site de la Commune de Ressamona

